VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2024_05_311

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 MAI 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

MODIFIE ET REMPLACE LA DÉCISION N°2022_12_507 DU 21 DÉCEMBRE 2022

- **Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- **Considérant** que la Ville de Gap souhaite développer l'enseignement en danse classique et contemporaine au sein du conservatoire à rayonnement départemental ;
- **Considérant** que la salle de danse située à l'Alp'arena ne peut répondre seule à cet objectif ;
- **Considérant** que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès de l'Etat au titre de la DSIL et auprès du Département au titre des enveloppes cantonales ;

DECIDONS

Article 1 : Objet

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- développer à part égale l'enseignement des deux disciplines,
- proposer un contenu pédagogique enrichi pour les cursus de danse au sein du conservatoire,
- répondre aux critères de classement fixés par l'Etat (DRAC) du conservatoire à rayonnement départemental de la ville.

Article 2 : Coût

Le coût total du projet est de 149 668 € HT

Article 3 : Financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès du Département selon le plan de financement qui se décline ainsi :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

	Montant HT	Taux
DEPARTEMENT	44 900,4 €	30 %
ETAT - DSIL	44 900,4 €	30 %
AUTOFINANCEMENT	59 867,2 €	40 %
TOTAL	**149 668 €**	**100,0 %**

Article 4 : Modalités

La Commune de Gap s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers de l'Etat et du département.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 28 MAI 2024

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 29/05/2024
Publié ou notifié le : 29/05/2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2024_05_311**
Objet :	**Décision modificative - Demande de subvention pour l'aménagement du studio de danse du CRD**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-210500617-20240529-D2024_05_311-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	916 o
Nom métier : 005-210500617-20240529-D2024_05_311-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	64.4 Ko
Nom original : D_14731.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240529-D2024_05_311-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 mai 2024 à 08h11min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 mai 2024 à 08h11min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 mai 2024 à 08h11min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 mai 2024 à 08h11min15s	Reçu par le MI le 2024-05-29